

VECTRANE

PROJET DE FUSION D'EUROSIC ET DE VECTRANE

Le Conseil d'Administration de VECTRANE réuni le 25 juillet 2008 a décidé à l'unanimité d'engager le processus de fusion par voie d'absorption de Vectrane par Eurosic.

L'opération de fusion permettra, de simplifier l'organigramme du groupe, d'assurer une meilleure lisibilité pour le marché et d'accroître la liquidité des détenteurs de titres Vectrane.

Dans le cadre de ce projet, HSBC France a été mandaté pour produire le rapport d'évaluation de parité de fusion.

Le Conseil d'Administration de Vectrane a retenu une parité de fusion indicative de 0,45 action Eurosic pour 1 action Vectrane.

Le Conseil d'Administration se réunira à nouveau au mois de septembre pour arrêter les modalités définitives de l'opération au vu du rapport de l'évaluateur, du rapport du commissaire à la fusion et après obtention des autorisations réglementaires qui seront demandées à l'AMF.

Il convoquera alors l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour approuver le traité de fusion.

A PROPOS DE VECTRANE

VECTRANE est une société foncière cotée dont l'actionnaire de référence est EUROSIC à hauteur de 98,75%

Cotée depuis décembre 2005, VECTRANE a adopté le statut de SIIC en 2006 et intervient dans l'immobilier d'entreprise, l'immobilier de loisirs et la logistique, en Ile de France et en régions.

VECTRANE est cotée en continu sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B.
Mnémonique : VEC – code ISIN : FR0010262287.

CONTACTS

Christian Forestier
Tel: 01.45.02.23.23
06.37.23.66.65
c.forestier@eurosic.fr

Noémie Lambrozo
Tel: 01.58.47.96.17
Noemie.lambrozo@eurorscg.fr